CHAPITRE 2 • Les principes et les valeurs de la République

Script vidéo p. 32 (college.nathan.fr/23emc0203)

Script de la vidéo « Que commémore-t-on le 11 novembre ? »

À l'automne 1918, l'Europe est enlisée dans la Grande guerre depuis plus de quatre ans. Les défaites de l'armée et la menace d'une crise nationale poussent le chancelier allemand à demander la suspension des hostilités.

Le 8 novembre, une délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes. Dans le wagon-bureau du maréchal Foch, les conditions de l'armistice sont présentées.

Le 11 novembre, l'armistice est signé dans les conditions demandées, entraînant la suspension des hostilités.

Le 28 juin 1919, le traité de paix signé à Versailles acte véritablement la sortie de guerre.

Après un premier hommage discret rendu le 11 novembre 1919, une cérémonie nationale est organisée en 1920 pour honorer tous les soldats morts aux combats.

De 1920 à 1925, 36 000 monuments aux morts sont édifiés pour répondre à la forte demande mémorielle des familles.

La loi du 8 novembre 1920 institue un hommage rendu aux restes d'un soldat français non identifié « mort au champ d'honneur ». Le Soldat inconnu est inhumé en janvier 1921 sous la voûte de l'Arc de Triomphe à Paris. C'est à cet endroit que la flamme du souvenir est allumée pour la première fois, le 11 novembre 1923.

La loi du 24 octobre 1922 fixe au 11 novembre la commémoration de la victoire et de la paix.

Quatre-vingt-dix ans après, la loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les « morts pour la France » des conflits anciens ou actuels.